

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-sixième session
Rome, 12-13 décembre 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU

ROYAUME DU MAROC

POUR LE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE MOYEN ATLAS ORIENTAL

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
GLOSSAIRE	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Maroc	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET	3
A. Zone du projet et groupe cible	3
B. Objectifs et portée	4
C. Composantes	5
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact environnemental	13
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS IN MAROC (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU MAROC)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
VI. ORGANIGRAMME	10
VII. BENEFITS AND BÉNÉFICIAIRES (AVANTAGES ET BÉNÉFICIAIRES)	11

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Dirham marocain (MAD)
1,00 USD	=	8,9 MAD
1,00 MAD	=	0,112 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

PDD	plan de développement de <i>douar</i>
S&E	suivi et évaluation
UGP	unité de gestion du projet
CES	conservation des eaux et des sols

GLOSSAIRE

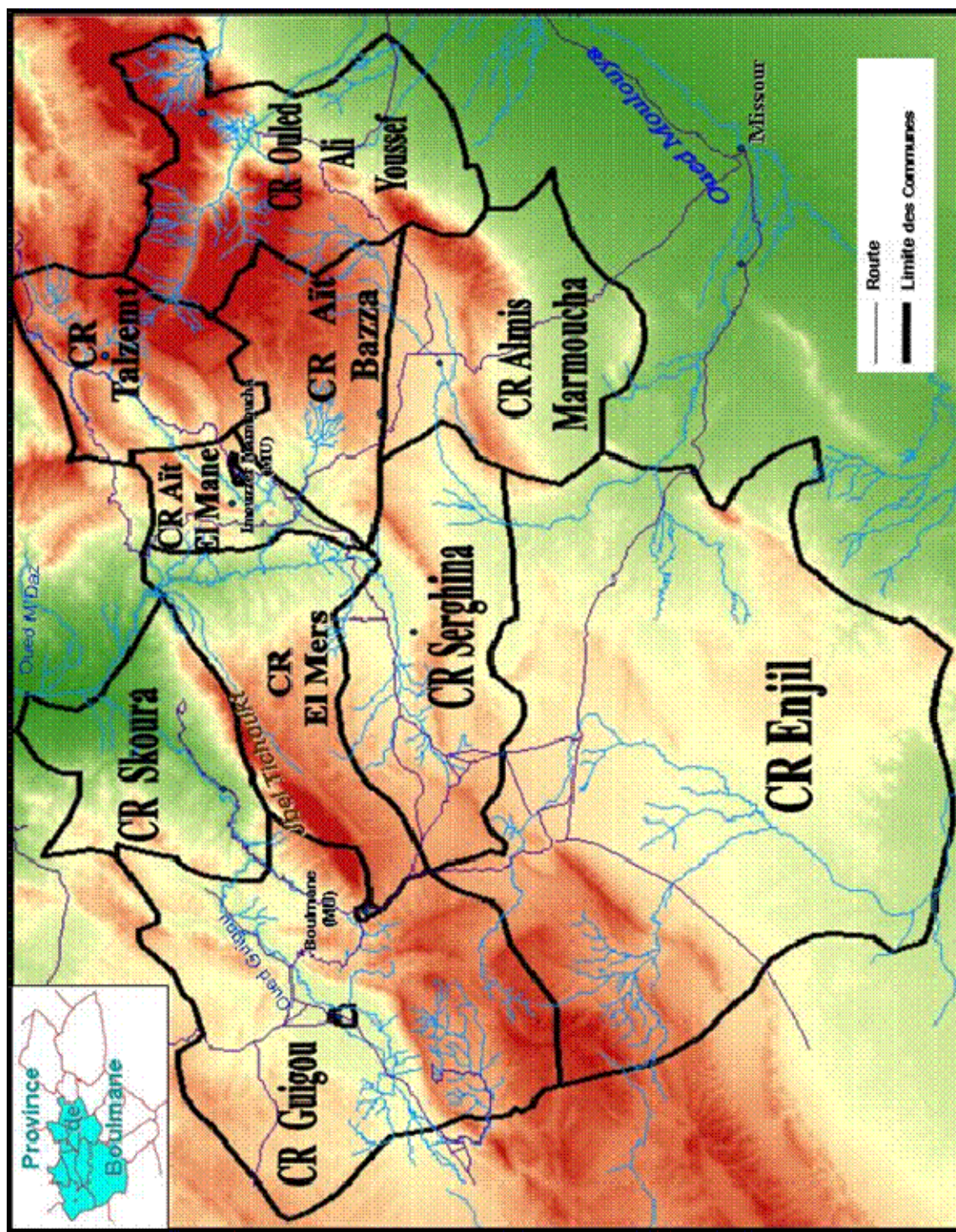
commune	division politico-administrative de base (au niveau inférieur à celui de la province)
douar	unité socioéconomique et territoriale de base de l'organisation sociale
khettara	système d'irrigation souterrain utilisé au Maroc et consistant en un puits ou une série de puits connectés entre eux par une galerie souterraine afin d'acheminer de l'eau vers des terres situées en contrebas

GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

ROYAUME DU MAROC

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE MOYEN ATLAS ORIENTAL

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	Royaume du Maroc
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes
COÛT TOTAL DU PROJET:	34,4 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	11,25 millions de DTS (équivalent approximativement à 16,2 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et assorti d'un taux d'intérêt égal à la moitié du taux annuel de référence déterminé par le Fonds chaque année
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	17,0 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	1,2 million de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les 75 250 ruraux établis dans la zone d'intervention bénéficieront directement ou indirectement des activités du projet. Les bénéficiaires directs seront les plus de 14 700 ménages pauvres vivant sur de petites exploitations dont ils tirent leurs revenus. Le projet aura également pour cibles: i) les femmes paupérisées chefs de famille, dont il s'agira d'améliorer les conditions de vie et de travail; ii) les jeunes filles ayant une formation professionnelle qui souhaitent se lancer dans une activité extra-agricole rémunératrice; et iii) les jeunes chômeurs désireux de créer une microentreprise ou d'acquérir une formation pour se lancer dans une activité agricole ou non agricole qui leur procure un revenu. Les actions de développement agricole profiteront directement à environ 2 780 exploitations, soit quelque 8 500 ménages et un total d'environ 60 000 personnes. Les services financiers devraient permettre à quelque 4 000 bénéficiaires de se lancer dans des activités rémunératrices – artisanat ou microentreprise – généralement exercées par des femmes et des jeunes filles. L'alphabétisation fonctionnelle touchera directement 3 000 personnes, dont plus de 2 000 femmes et jeunes filles. Une partie du groupe cible verra en outre s'améliorer sa qualité de vie grâce aux mesures de désenclavement de la zone, d'alimentation en eau potable et de lutte contre les inondations/l'érosion des sols.

Pourquoi sont-ils pauvres? La pauvreté dans la zone du projet est due aux insuffisances des services socioéconomiques, à la précarité des infrastructures et au manque de sources de revenu résultant de la mauvaise gestion des ressources en terre et en eau. Le taux de chômage est élevé. Environ 85% des familles d'exploitants disposent de moins de 10 hectares, et le système de production agricole repose sur les cultures céréalières pluviales et sur l'élevage. Les principaux problèmes auxquels se heurtent les bénéficiaires sont liés à l'inefficacité des services d'appui et à l'absence d'infrastructure financière rurale. La dégradation des pistes rurales, qui limite l'accessibilité et les transferts de technologies appropriées, constitue aussi un problème important.

En quoi le projet les aidera-t-il? Le projet, qui sera exécuté sur huit ans, visera à: i) renforcer la programmation participative ainsi que les capacités des organisations à la base et des autorités locales en aidant des institutions locales qui travaillent en faveur des pauvres et en familiarisant leurs agents et leurs dirigeants avec le développement participatif; ii) créer des actifs socioéconomiques et productifs et, à cet effet, remettre en état les petits ouvrages d'irrigation; améliorer les pistes rurales et l'alimentation en eau potable; prendre des mesures de conservation des sols et des eaux; intensifier et diversifier la production agricole par le biais du développement des cultures et d'une meilleure productivité de la production animale et des techniques d'élevage; et iii) soutenir les initiatives des populations rurales qui contribuent à accroître et diversifier les sources de revenu en assurant un accès durable aux services financiers de proximité, particulièrement pour les femmes et les jeunes chômeurs, et en encourageant la microentreprise rurale.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? L'approche adoptée par le projet insistera avant tout sur la préparation de plans de développement local selon un mode participatif et sur la prise de décisions par des organisations et groupements locaux au niveau des villages. La participation des communautés rurales sera renforcée à tous les stades de l'élaboration du projet, depuis l'analyse de la situation jusqu'au choix des activités de développement et de leur ordre de priorité et à la définition des options en matière de gestion. Trois principes fondamentaux sous-tendent cette approche: la concertation, qui passe par l'animation, la formation et l'information, la participation à l'allocation des ressources du projet et, enfin, le renforcement du rôle des bénéficiaires dans l'exécution des activités moyennant un appui qui permettra l'émergence de groupements économiques d'intérêt collectif autonomes et responsables de la gestion des initiatives communautaires. Ce processus a déjà été enclenché pendant la conception du projet par une enquête participative rurale entreprise lors de la formulation afin de définir les besoins et les priorités de la population cible.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT AU
ROYAUME DU MAROC
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LE MOYEN ATLAS ORIENTAL

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt au Royaume du Maroc d'un montant de 11,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 16,2 millions de USD) à des conditions intermédiaires, en vue de contribuer au financement du projet de développement rural dans le Moyen Atlas oriental. Le prêt aura une durée de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, et sera assorti d'un taux d'intérêt égal à la moitié du taux annuel de référence déterminé par le Fonds chaque année. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Structure de l'économie.** Le PIB du Maroc était estimé, en 2003, à 46 milliards de USD, correspondant à un PIB par habitant d'environ 1 450 USD. Malgré une industrialisation rapide et l'attrait du secteur manufacturier pour les investisseurs étrangers, la croissance économique annuelle dépend encore dans une grande mesure des résultats du secteur agricole. L'agriculture continuant d'assurer l'existence d'environ 40% de la population active, elle a aussi d'importantes répercussions sur la demande intérieure. Le gros secteur des services, dominé par le commerce et le tourisme, est bien développé et emploie environ 35% de la main-d'œuvre. La base d'exportation est relativement large. Le Maroc est le premier exportateur mondial de phosphates bruts et usinés; mais le textile, l'habillement, les chaussures, les fruits, les légumes et le poisson, frais et en conserve, sont aussi des postes d'exportation non négligeables. Les importations de produits alimentaires, parfois substantielles, varient en fonction du volume de la production annuelle du pays.

2. **Performance économique.** Le PIB du Maroc a beaucoup fluctué ces dernières années, au gré de la performance de l'agriculture pluviale. La croissance réelle du PIB dans la période 1993-2003 a été en moyenne de 3,2%, la sécheresse ayant sévi trois années sur cinq. En 1996, la croissance a atteint un niveau sans précédent, de plus de 11%, en raison d'une récolte record de céréales, mais elle a reculé d'environ 2% en 1997 et de 5,8% en 2003.

3. **Secteur agricole.** Au Maroc, quelque 8,6 millions d'hectares (12% du territoire) sont cultivés chaque année. Environ 16% de la superficie cultivée sont irrigués, dont près de la moitié au moyen d'équipement moderne. Les forêts couvrent environ 9 millions d'hectares (13%) et les parcours quelque 53 millions d'hectares (75%). Un tiers environ des parcours serait surpâturé. En raison de conditions climatiques semi-arides, la production agricole dépend en grande partie de précipitations incertaines. L'agriculture pluviale couvre près de 85% des superficies cultivées. En outre, le fort accroissement de la population au cours des dernières décennies a entraîné une réduction de la taille des exploitations et une extension des zones agricoles aux dépens des forêts et des parcours, souvent peu propices à la production végétale et sujets à l'érosion et à la dégradation des sols.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

4. **Production agricole.** Les systèmes d'exploitation sont diversifiés, allant de l'agriculture de subsistance à la production commerciale. Toutefois, seule une faible proportion des terres agricoles est utilisée à pleine capacité, et il existe de nombreuses possibilités d'accroître la productivité. La production céréalière, qui occupe 68% des terres cultivées, principalement non irriguées, joue un rôle déterminant dans la performance du secteur agricole. En fonction des précipitations, la production oscille de quelque 10 millions de tonnes à moins de 2 millions de tonnes, la moyenne s'établissant autour de 6 millions de tonnes. Le secteur irrigué produit des cultures d'exportation telles qu'agrumes, tomates, pommes de terre primeur et olives de bouche.

5. **Agriculture et développement rural.** Les régions rurales du Maroc se caractérisent par des infrastructures socioéconomiques peu développées, de faibles niveaux d'instruction, des services de soutien insuffisants et une population agricole vieillissante. Les agriculteurs sont donc mal équipés pour relever les défis d'une économie qui s'ouvre à la concurrence du marché libre. L'insuffisance de la productivité agricole est principalement due à: i) la dégradation des ressources naturelles; ii) la pauvreté rurale; iii) l'insuffisance des infrastructures sociales; iv) la faible participation de la population rurale, en particulier des femmes, au processus de développement; v) la mauvaise utilisation des ressources humaines et financières publiques; et vi) la non-adaptabilité des services financiers ruraux aux besoins des petits agriculteurs et des ruraux pauvres. Les ressources naturelles subissent une dégradation croissante. En dehors des grandes plaines alluviales, la plupart des sols du Maroc sont fragiles et sujets à l'érosion. On estime qu'environ 35% de la population rurale vit dans des zones de montagne, de forêt et de parcours actuellement très dégradées.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

6. À l'exception de sa toute première intervention, tous les projets financés par le FIDA au Maroc ont jusqu'ici privilégié les opérations de développement sectoriel local, en s'attaquant aux principales contraintes pesant sur les systèmes de production végétale et animale, la gestion des ressources naturelles, la distribution du crédit et l'irrigation. Les infrastructures sociales, y compris les routes rurales, l'approvisionnement en eau et la santé humaine, ont occupé une place importante dans ces projets, qui ont donné de bons résultats matériels et ont généralement atteint les objectifs fixés lors de l'évaluation prospective. Divers problèmes institutionnels ont cependant été rencontrés au stade de la mise en œuvre, et la coordination entre les organismes techniques d'exécution a parfois été difficile. Les projets récemment élaborés et les projets futurs auront pour objectif central de créer ou d'appuyer des organisations de base viables, qui assumeront progressivement la responsabilité de la liaison entre le développement local et les structures institutionnelles. Dans les projets de développement communautaire, l'expérience a montré que, par leur nature même, beaucoup d'activités – telles que l'amélioration des parcours ou le développement de la petite irrigation – ne sauraient être limitées à un groupe cible défini par le niveau de revenu, le degré de sécurité alimentaire, la taille de l'exploitation ou l'effectif du cheptel. Dorénavant, le ciblage s'effectuera donc à trois niveaux: les zones les plus pauvres à l'intérieur de régions spécifiques; dans ces zones, les communautés les plus pauvres; puis, au sein de ces communautés, les groupes les plus pauvres. Par ailleurs, la pérennité des activités après la clôture du prêt pose un problème important, auquel on entend remédier: i) en reliant au plan local les institutions représentatives et les structures sociopolitiques; ii) en passant des accords avec la population concernée pour assurer le financement de l'exploitation et de l'entretien des équipements après l'achèvement du projet; et iii) en créant des services financiers ruraux viables accessibles aux groupes cibles du FIDA.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Maroc

7. **La politique marocaine d'éradication de la pauvreté.** Le programme de développement social du gouvernement se déploie sur quatre fronts: éducation, santé, développement rural et marché du travail, qu'il s'agit d'assouplir, surtout en ville, tout en renforçant le filet de sécurité sociale. En ce qui concerne le développement rural et agricole, le gouvernement a élaboré une stratégie de longue haleine à l'horizon 2020. Dans les grandes lignes, cette stratégie est compatible avec celle du Fonds,

car elle se fonde sur les initiatives populaires et sur une approche qui privilégie la participation, la responsabilisation et l'association des populations avec les principaux acteurs du développement dans les zones rurales. Elle vise en outre, par le biais de la décentralisation, à intégrer à l'échelon local des activités menées dans divers secteurs et sous-secteurs. Cette stratégie est mise en œuvre par le biais de plans quinquennaux. En mai 2005, le Maroc a lancé son Initiative nationale pour le développement humain, programme à la fois nouveau et novateur ciblant les communautés rurales et périurbaines les plus pauvres et les plus marginalisées du pays, sur la base d'une carte de la pauvreté établie à partir de données récentes, recueillies en 2004.

8. **La stratégie du FIDA au Maroc.** Au Maroc, la pauvreté varie d'une région à l'autre, étant donné qu'elle est surtout liée à la qualité et à la disponibilité des ressources naturelles, particulièrement limitées dans les zones d'agriculture pluviale et dans les zones montagneuses. Les groupes cibles du FIDA sont les petits agriculteurs et les agriculteurs marginaux, les pêcheurs artisanaux, les paysans sans terre, les travailleurs salariés, les jeunes chômeurs et les femmes rurales. Les principaux éléments de la stratégie du FIDA au Maroc, tels qu'ils sont brièvement décrits dans l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP), consistent à appuyer le gouvernement dans ses efforts pour: i) donner la priorité aux besoins de développement rural exprimés par les communautés plutôt qu'aux productions agricoles spécifiques; ii) promouvoir la sécurité alimentaire à l'échelon de la nation et des ménages en diversifiant la production et en appuyant les produits disposant d'un avantage comparatif sur les marchés nationaux et internationaux; iii) poursuivre et renforcer la planification et l'exécution décentralisées et déconcentrées en appuyant la création ou la consolidation d'institutions locales et d'organisations de base, et en favorisant le transfert des ressources humaines et financières du centre vers les régions; et iv) améliorer l'accès des ménages ruraux pauvres aux ressources productives, telles que la terre, l'eau, le savoir-faire technique et les services financiers. L'aide du FIDA sera ciblée sur les zones montagneuses, ainsi que sur les zones de parcours et les zones d'agriculture pluviale à faible potentiel du Sud aride. La participation, notamment de la part des femmes, sera un élément central de cette stratégie.

9. **Raison d'être du projet.** Le projet est compatible avec les politiques de réduction de la pauvreté rurale suivies par le FIDA dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, politiques mettant l'accent sur les petits exploitants, les jeunes chômeurs et les femmes rurales; il est aussi conforme à la Stratégie nationale de développement rural à l'horizon 2020, dont le développement rural local constitue un des piliers. Le projet proposé a pour cibles les communautés rurales dispersées ou éloignées; il s'insère dans le cadre du programme de développement des zones pluviales, conçu par le gouvernement de manière à associer les communautés rurales et à garantir la participation de toutes les parties prenantes à la programmation et à l'exécution des plans de développement local. L'objectif est de stimuler le développement dans les régions montagneuses où l'incidence de la pauvreté est grande. Le projet contribuera à mettre à l'essai et à valider diverses modalités et approches qui pourraient ensuite être étendues et reproduites dans d'autres zones montagneuses du pays. À ce titre, il servira de base à la poursuite d'une concertation avec le gouvernement sur les politiques publiques relatives à divers thèmes importants pour les ruraux pauvres, et notamment la décentralisation de la prise de décisions, la création d'institutions locales qui travailleront en faveur des pauvres, et l'accès des ruraux pauvres aux ressources telles que la terre, l'eau et les services financiers.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

10. **Zone du projet.** La zone du projet, située dans la partie orientale du Moyen Atlas, couvre 12 communes du nord de la province de Boulemane et s'étend sur une superficie totale de 528 000 ha. La population, qui s'élève à 75 250 habitants, est répartie en 14 743 ménages. Le *douar* (village) constitue l'unité socioéconomique et territoriale de base de l'organisation sociale de la zone du projet, qui couvre 205 *douars*. Le *douar* joue un rôle relativement important dans la gestion commune des

ressources et dans l'organisation des activités d'intérêt collectif. Il constituera l'interlocuteur privilégié du projet durant l'élaboration et l'exécution des plans de développement de *douars* (PDD).

11. **Groupes cibles.** Les populations ciblées seront les populations pauvres en milieu rural, avec un accent particulier sur les groupes les plus marginalisés (petits agriculteurs, femmes, jeunes, en particulier les chômeurs et les sans terre), et surtout ceux situés dans les zones les plus enclavées. Les petits agriculteurs, qui représentent 85% de cette population, exploitent des parcelles de taille très réduite, à faible productivité, et soumises aux aléas climatiques. Les femmes, dont le taux d'analphabétisme est élevé, n'ont qu'un accès très limité au crédit et à l'appui technique; la pré-évaluation participative réalisée en milieu rural lors de la formulation du projet a montré que nombre d'entre elles jouent le rôle de chef de ménage. En outre, nombreuses sont celles qui s'adonnent à diverses activités artisanales, qui constituent leur unique source de revenu en plus de l'élevage de basse-cour. Les jeunes chômeurs constituent un autre groupe cible important qui bénéficiera directement des activités du projet. Le projet toucherait directement environ trois *douars* sur quatre soit 150 *douars* correspondant environ à 10 000 ménages (50 000 habitants).

12. **Contraintes.** L'écosystème de montagne de la zone du projet est en grande partie très vulnérable. En effet, les pentes fortes, jointes à des substrats sensibles et à la diminution du couvert végétal (due au surpâturage, aux défrichements et à l'exploitation pour combustible) favorisent les processus d'érosion hydrique. Cette situation engendre des risques élevés de crues dévastatrices lors des averses violentes et d'envasement des ouvrages de retenue en aval. Les autres contraintes naturelles, froid hivernal, irrégularité des précipitations et gelées printanières, accentuent les aléas dans la production agricole pour des systèmes de production très extensifs. Par ailleurs, outre la situation très isolée de certains *douars*, la zone du projet souffre d'enclavement, de moyens de vulgarisation très limités et de carences en matière de résultats de recherche-développement dans le secteur de l'agriculture de montagne et de ses systèmes sylvopastoraux.

13. **Opportunités.** Malgré les nombreuses contraintes mentionnées ci-dessus, la zone possède des potentialités importantes en matière: i) d'amélioration des productions végétales, grâce à une meilleure mobilisation de l'eau, aux techniques d'irrigation, et à une diversification caractérisée par l'introduction de l'arboriculture fruitière, du maraîchage, des légumineuses à grains et des cultures fourragères à travers la recherche appliquée et la vulgarisation; ii) d'amélioration de la production animale à travers une meilleure conduite alimentaire (augmentation de la production fourragère, amélioration de la gestion sylvopastorale, engraissement); iii) d'amélioration de la production de miel; iv) de valorisation des atouts naturels par la promotion des activités récréatives et de l'écotourisme; v) d'amélioration et de meilleure valorisation des productions de l'artisanat, notamment celles liées au travail de la laine; et vi) de meilleure valorisation des productions d'espèces aromatiques et médicinales. D'autres atouts de la zone résident dans sa population agricole attachée au terroir, son expérience solide en matière d'élevage pastoral, son ouverture relativement récente sur l'arboriculture et le maraîchage, l'importance de la jeunesse intéressée par le développement d'activités agricoles et non agricoles.

B. Objectifs et portée

14. **Justification.** La zone du projet appartient à l'une des régions les plus pauvres du pays, comme en témoignent le Recensement général de la population et de l'habitat et l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 1998-1999. En effet, la région Fès-Boulemane se caractérise, selon la Carte de la pauvreté communale², par un taux de pauvreté de 27,2%, soit le plus élevé des régions du Maroc, et un taux de pauvreté rural élevé de 30% contre 22,9% pour l'ensemble du pays. Le taux de vulnérabilité, qui est de 50,9% au niveau national, atteint 59,9% en milieu rural. Au niveau provincial, la province de Boulemane, où se trouve la zone du projet, est classée par la Banque mondiale parmi les provinces les plus pauvres du pays, occupant la 43^e place dans le classement des 50 provinces

² Haut Commissariat au Plan, La Carte de la pauvreté communale, juin 2004.

rurales³. Enfin, la zone du projet inclut certaines des communes les plus pauvres: les communes de Serghina et Oulad Ali Youssef, par exemple, sont les plus pauvres de la province de Boulemane, avec un taux de pauvreté de 44,9% et 37,5% respectivement.

15. **Approche du projet.** L'approche adoptée par le projet insistera avant tout sur l'adhésion et la participation active des bénéficiaires, en commençant par la formulation participative des PDD et se poursuivant jusqu'à la programmation et l'exécution des activités. Le projet appuiera les organisations communautaires par l'animation, la formation et l'information. Il contribuera aussi au développement d'un sentiment communautaire dans les villages de montagne, qui permettra l'émergence de groupements économiques d'intérêt collectif autonomes et responsables de la gestion des initiatives communautaires. La priorité sera accordée à la satisfaction des besoins immédiats du groupe cible.

16. **Stratégie du projet.** Le projet mettra en œuvre un processus participatif pour la préparation d'un plan de développement de huit ans pour chacun des *douars* ciblés. Chaque PDD pluriannuel sera exécuté par le biais de contrats programmes annuels. Le projet aidera les bénéficiaires dans la conception de leur PDD. Celui-ci intégrera les différentes actions de développement telles que l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la mobilisation et l'exploitation rationnelle de l'eau, l'amélioration des techniques de production agricole, la conservation des eaux et des sols, la réhabilitation des pistes rurales, l'accès aux services financiers de proximité, la promotion de la microentreprise et d'autres activités de développement (logement, électrification, alphabétisation fonctionnelle, par exemple). Une fois validé au niveau des organisations de base et consolidé à celui de la commune, le PDD sera soumis pour approbation au niveau provincial. Chaque PDD sera exécuté dans le cadre d'un contrat programme annuel qui liera le projet au village concerné. Le financement de chacun des PDD sera assuré par des fonds du projet et par les divers programmes nationaux de développement sectoriel, conformément aux procédures applicables.

17. **Objectifs.** L'objectif général du projet est de contribuer à l'allègement de la pauvreté rurale par la diversification et la croissance durable des revenus des populations rurales ciblées, grâce à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles sur lesquelles reposent leurs moyens d'existence. L'objectif spécifique sera de renforcer la capacité des groupes cibles de prendre part à la gestion communautaire participative d'un processus de développement rural durable qui sera à l'origine de revenus accrus, plus diversifiés et plus sûrs.

C. Composantes

18. Pour atteindre ces objectifs, le projet sera mis en œuvre sur une période de huit ans et inclura les cinq composantes suivantes: i) renforcement des capacités locales; ii) gestion des ressources naturelles et infrastructure socioéconomique; iii) intensification et diversification de la production agricole; iv) appui aux services financiers ruraux et promotion de la microentreprise; et v) organisation et gestion du projet.

19. **Renforcement des capacités locales.** Cette composante a pour objectif de rendre les communautés ciblées par le projet mieux à même de planifier et de programmer des activités et une gestion durable du développement rural. Elle encouragera le développement d'initiatives locales à travers le renforcement des capacités d'organisation et de gestion des bénéficiaires et leur implication dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PDD grâce à la sensibilisation, à des activités de formation ciblées, à l'alphabétisation fonctionnelle (destinée aux femmes en particulier), et à la diffusion d'informations. Elle sera mise en œuvre avec l'appui d'une assistance technique et de cinq équipes d'animateurs et d'ingénieurs préalablement formés en approche participative et en techniques de planification locale.

³ Banque Mondiale, Royaume du Maroc, Rapport sur la pauvreté, septembre 2004.

20. **Gestion des ressources naturelles et infrastructure socioéconomique.** Cette composante a pour objectifs la préservation et la durabilité dans la gestion des principales ressources naturelles de la zone (eaux et sols) ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations à travers trois sous-composantes: a) réhabilitation des infrastructures de petite et moyenne hydraulique; b) conservation des eaux et des sols; et c) pistes rurales et alimentation en eau potable.

- a) **Réhabilitation des infrastructures de petite et moyenne hydraulique.** Cette sous-composante vise, par le biais de la réhabilitation des réseaux d'irrigation existants, à accroître le volume de l'eau disponible et à en réduire les pertes. Les travaux d'aménagement porteront sur: i) la construction ou la réhabilitation de 19 seuils de dérivation sur les oueds; ii) l'aménagement de trois sources et la réhabilitation d'une *khettara*⁴; et iii) le revêtement de 106 km de seguias. L'inscription de ces travaux dans un PDD serait subordonnée à l'engagement des bénéficiaires à garantir la maintenance de ces ouvrages grâce à la constitution de groupements d'usagers. Pour l'exécution de cette sous-composante, le projet accordera un soutien institutionnel au Service des aménagements de la Direction provinciale de l'agriculture de Boulemane.
- b) **Conservation des eaux et des sols.** Cette sous-composante visera à créer les conditions d'une gestion améliorée des terres agricoles et des parcours afin d'en restaurer la capacité agricole et hydraulique par la mise en place de techniques de contrôle et de récupération des eaux de ruissellement et des sédiments au profit des terres non irriguées et des parcours, et d'assurer la protection en aval des infrastructures. Pour atteindre ces objectifs, le projet financera cinq types d'actions principales de conservation des eaux et des sols (CES) dans le cadre de chaque PDD: i) mesures mécaniques de CES (murettes en pierres sèches) pour de nouvelles plantations fruitières en pente; ii) épierrage accompagné de la construction de murettes en pierres sèches sur 1 500 ha de sol en pente; iii) correction mécanique de ravins; iv) stabilisation des berges d'oued par des structures de type gabion pour la protection des périmètres irrigués et des *douars* menacés par les inondations; et v) installation à titre pilote de citernes enterrées. Le projet appuiera également des activités de formation et de recherche appliquée aux techniques de CES et leur suivi et évaluation pour en mesurer les résultats et l'impact, ainsi que le renforcement institutionnel du Service des eaux et forêts, qui sera chargé de l'exécution de cette sous-composante.
- c) **Pistes rurales et alimentation en eau potable.** Cette sous-composante a pour objectif de désenclaver les communautés rurales isolées en facilitant leur accès aux périmètres d'irrigation et aux zones pastorales. Les activités visant à assurer l'alimentation en eau potable cibleront principalement les *douars* qui ne sont pas encore, du fait de leur isolement, raccordés au réseau national. Les itinéraires de pistes à réhabiliter seront déterminés sur la base de trois critères : i) degré de pauvreté des communes en fonction de la carte de pauvreté communale (2004); ii) degré d'isolement des *douars*; et iii) disponibilité et engagement des futurs utilisateurs (*douars* concernés) à prendre en charge l'entretien de la piste. Un aspect pilote de formation de personnel administratif des communes à la prise en charge de l'entretien des pistes rurales est inclus dans le programme.

21. **Intensification et diversification de la production agricole.** Cette composante se subdivise en deux sous-composantes ayant des objectifs spécifiques décrits ci-dessous: a) appui au développement de la production végétale, et b) amélioration des parcours et développement de la production animale.

- a) **Développement de la production végétale.** Cette sous-composante se propose d'augmenter les revenus des agriculteurs par la diversification et l'intensification de la

⁴ Système d'irrigation souterrain utilisé au Maroc et consistant en un puits ou une série de puits connectés entre eux par une galerie souterraine afin d'acheminer de l'eau vers des terres situées en contrebas.

production végétale et de diminuer la pression sur les ressources naturelles de cet écosystème fragile. Ces objectifs seront atteints par les actions suivantes: i) développement de l'arboriculture, introduction de cultures fourragères et de légumineuses à grains, et augmentation des superficies affectées aux cultures maraîchères; ii) formation et voyages d'étude destinés aux agriculteurs et fils d'agriculteurs ainsi qu'aux cadres et techniciens de la Direction provinciale de l'agriculture et des Centres de travaux; iii) recherche-développement et démonstrations visant à promouvoir la diversification des systèmes de production; et iv) renforcement des services de vulgarisation. Un accord pourrait être conclu avec une institution de recherche ou d'enseignement supérieur pour la mise en œuvre des activités de recherche-développement, de démonstration et d'appui-conseil sur des thèmes identifiés par les agriculteurs lors de l'élaboration des PDD.

- b) **Amélioration des parcours et développement de la production animale.** Les objectifs de cette sous-composante consistent dans: i) l'amélioration de l'élevage; ii) la gestion durable des parcours; et iii) l'appui à la diversification des activités génératrices de revenus basées sur la production animale et les produits naturels. Les actions prévues au titre de la promotion de la gestion durable des parcours comprennent: i) la réhabilitation des parcours par la mise en défens participative; ii) la plantation fourragère pour la réhabilitation des parcours très dégradés; et iii) la plantation d'arbustes fourragers en intercalaire avec les céréales en sec prévue à titre pilote. Pour ce qui concerne le développement de la production animale, les actions prévues comprennent: i) le développement des points d'eau; ii) l'appui à la construction de six abris antineige sur les parcours pour la protection des animaux pendant l'hiver; iii) la promotion, dans les domaines de la production animale et des produits naturels, des micro-activités génératrices de revenus pour les groupes cibles, notamment les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes; et iv) le renforcement de la santé animale.

22. **Appui aux services financiers de proximité et développement de la microentreprise.** La faible diversification des activités agricoles et extra-agricoles des ménages, le fort taux de chômage des jeunes et les maigres performances des structures associatives et coopératives témoignent de la rareté des services financiers de proximité disponibles dans la zone et de la faiblesse des services de conseil en matière de création et de gestion de microentreprises. Les objectifs de cette composante consistent à rendre les services financiers de proximité davantage accessibles au groupe cible et à promouvoir un tissu d'activités et de microentreprises agricoles et non agricoles génératrices de revenus qui contribueront à la diversification et à l'amélioration des revenus des populations cibles. Les activités prévues au titre de chacune des sous-composantes seront les suivantes:

- a) **Appui aux services financiers de proximité:** i) diffusion du microcrédit dans la zone du projet à travers l'appui à une ou plusieurs associations de microcrédit pour l'ouverture de nouveaux points de services dans la zone du projet et la conduite d'une étude de marché sur les besoins de crédit; et ii) montée en gamme (*upscaling*) de l'offre de produits financiers ruraux par l'appui à une ou plusieurs association(s) de microcrédit pour la conception de nouveaux produits financiers.
- b) **Développement de la microentreprise :** i) promotion de l'entreprenariat féminin à travers des activités de formation et de conseil; ii) appui au développement d'activités et de microentreprises génératrices de revenus, assorti de services de conseil aux entreprises; iii) promotion du tourisme rural; et iv) renforcement, en amont et en aval, des filières commerciales des microentrepreneurs.

23. **Organisation et gestion du projet.** Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes en tant qu'agent principal, représenté par la Direction des aménagements fonciers. En tant que directeur du projet, le directeur de la Direction provinciale de l'agriculture de Boulemane aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble

des activités du projet. Pour assumer ses responsabilités, le directeur du projet disposera d'une cellule de suivi et d'évaluation du projet et sera assisté par une Unité de gestion du projet (UGP), constituée de six spécialistes matières et animée par un coordinateur qualifié et expérimenté, qui lui sera directement rattaché, ainsi que de cinq animateurs et cinq animatrices. Le projet financera l'achat de véhicules, l'équipement et les fournitures de bureau, les travaux de réaménagement de locaux, la formation et les voyages d'études, les activités de suivi et évaluation et des études d'impact du projet.

D. Coûts et financement

24. **Coûts.** Les coûts totaux du projet, d'une durée de huit ans, y compris les provisions pour aléas d'exécution et les provisions pour aléas financiers, sont estimés à 306,1 millions de dirhams marocains, soit 34,4 millions de USD. La part en devises est estimée à 8,3 millions de USD (24% des coûts totaux). Les coûts locaux (hors taxes) seraient de 21,4 millions de USD (62% des coûts totaux), et les droits de douane et taxes représenteraient l'équivalent de 4,7 millions de USD (14% des coûts totaux). Les coûts par composante sont résumés dans le Tableau 1 ci-dessous.

25. **Financement.** Il est proposé que les coûts du projet soient financés par un prêt du FIDA d'environ 16,2 millions de USD, représentant 47,1% des coûts totaux du projet. La contribution du gouvernement s'élèverait à 17 millions de USD (49,3% du total). La contribution des bénéficiaires serait d'environ 1,2 million de USD (3,6% des coûts totaux). Le plan de financement est présenté dans le tableau 2 ci-dessous.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie Locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités locales	1 341	454	1 795	25	6
B. Gestion des ressources naturelles et infrastructure socioéconomique					
1. Réhabilitation des infrastructures de petite et moyenne hydraulique	5 181	1 263	6 444	20	21
2. Conservation des eaux et des sols	3 792	933	4 725	20	16
3. Pistes rurales et alimentation en eau potable	4 341	1 136	5 478	21	18
Sous-total	13 315	3 332	16 647	20	55
C. Intensification et diversification de la production agricole					
1. Développement de la production agricole	2 010	996	3 006	33	10
2. Amélioration des parcours et développement de la production animale	3 667	1 866	5 532	34	18
Sous-total	5 677	2 862	8 539	34	28
D. Appui aux services financiers de proximité et développement de la microentreprise	1 293	355	1 648	22	5
E. Organisation et gestion du projet	1 115	365	1 480	25	5
Total des coûts de base	22 740	7 369	30 109	24	100
Provisions pour aléas d'exécution	1 383	354	1 738	20	6
Provisions pour aléas financiers	1 961	591	2 552	23	8
Coûts totaux du projet	26 084	8 314	34 399	24	114

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composantes	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités locales	1 231	63,6	704	36,4	-	-	1 935	5,6	484	1 200	251
B. Gestion des ressources naturelles et infrastructure socioéconomique											
1. Réhabilitation des infrastructures de petite et moyenne hydraulique	6 217	81,3	968	12,7	459	6,0	7 645	22,2	1 502	5 175	968
2. Conservation des eaux et des sols	-	-	5 438	96,2	216	3,8	5 654	16,4	1 117	3 841	696
3. Pistes rurales et alimentation en eau potable	-	-	6 347	97,2	49	0,8	6 396	18,6	1 322	4 251	824
Sous-total	6 217	31,6	12 753	64,7	724	3,7	19 695	57,3	3 940	13 267	2 488
C. Intensification et diversification de la production agricole											
1. Développement de la production agricole	2 036	62,4	1 047	32,1	177	5,4	3 261	9,5	1 078	1 669	513
2. Amélioration des parcours et développement de la production animale	4 433	72,3	1 380	22,5	320	5,2	6 133	17,8	2 041	3 149	943
Sous-total	6 469	68,9	2 427	25,8	497	5,3	9 393	27,3	3 119	4 819	1 456
D. Appui aux services financiers de proximité et développement de la microentreprise	1 551	87,5	221	12,5	-	-	1 772	5,2	380	1 171	221
E. Organisation et gestion du projet	737	46,0	866	54,0	-	-	1 603	4,7	391	965	247
Coûts totaux du projet	16 206	47,1	16 971	49,3	1 221	3,6	34 399	100,0	8 314	21 422	4 662

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

26. **Passation des marchés.** Pour les dépenses financées par le FIDA, les marchés (biens, travaux de génie civil et services) seront passés dans le respect des procédures adoptées par le gouvernement, pour autant qu'elles soient conformes aux directives du FIDA en la matière. Tout contrat d'un montant estimatif équivalant à 22 000 USD (environ 200 000 MAD) ou supérieur sera conclu sur la base d'un appel d'offres national. Tout contrat d'un montant estimatif inférieur à l'équivalent de 22 000 USD sera conclu sur la base d'une consultation de fournisseurs à l'échelon local, après comparaison des offres d'au moins trois fournisseurs. Les contrats pour l'encadrement des groupements d'élevage ainsi que pour certaines activités de formation des bénéficiaires pourront être conclus directement avec les institutions spécialisées en matière de développement de la production animale, de formation agricole et de recherche-développement selon des modalités et des conditions agréées par le FIDA.

27. **Décaissements.** Le prêt du FIDA sera décaissé sur une période de huit ans. Les retraits de fonds du compte de prêt se feront sur présentation des états de dépenses certifiés pour les dépenses admissibles et à concurrence des montants déterminés par le FIDA. Les justificatifs correspondant à ces dépenses seront conservés par le projet et mis à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes externes pour examen. Tout autre retrait sur le compte de prêt doit s'appuyer sur une documentation justificative exhaustive. Le gouvernement ouvrira un compte spécial en dirhams, au nom du projet, à la Trésorerie nationale du Maroc. Au moment de l'entrée en vigueur du prêt, et à la demande de l'emprunteur, le FIDA effectuera, sur ce compte spécial, un versement initial équivalant à 10,0 millions de MAD. Le compte spécial servira à financer la part des dépenses autorisées incombant au Fonds, et sera réapprovisionné conformément aux procédures établies du FIDA.

28. **Comptabilité et vérification des comptes.** La Direction provinciale de l'agriculture de Boulemane tiendra une comptabilité et des livres comptables distincts concernant les activités du projet conformément aux pratiques adoptées par le gouvernement et aux procédures agréées par le FIDA. Les comptes du projet seront contrôlés annuellement par l'Inspection générale des Finances. Des copies certifiées des rapports d'audit, auxquelles seront joints une déclaration relative à l'adéquation des systèmes comptables et des contrôles internes de l'organisme d'exécution ainsi qu'un avis distinct relatif aux états de dépenses et au compte spécial, seront transmises au FIDA et à l'institution coopérante dans les six mois suivant la fin de l'année budgétaire.

F. Organisation et gestion⁵

29. Le projet sera placé sous la responsabilité directe du Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes en tant qu'agent principal, représenté par la Direction des aménagements fonciers. Un Comité national de pilotage, ayant à sa tête le Secrétaire général du Ministère et au sein duquel siègeront des représentants d'autres ministères et agences d'exécution concernés (Ministère de l'intérieur, Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, et Ministère des finances, entre autres), approuvera les programmes de travail et budgets annuels.

30. La mise en œuvre du projet sur le terrain relèvera de la responsabilité du directeur du projet, assisté d'une unité de gestion du projet (UGP). Il appartiendra à l'UGP de coordonner, de planifier et de programmer les activités du projet, qui seront exécutées par la Direction provinciale de l'agriculture et ses antennes locales, la Direction régionale des eaux et forêts, d'autres agences d'exécution, des ONG et le secteur privé, en fonction des compétences et des connaissances spécialisées requises.

⁵ L'organigramme du projet est présenté à l'appendice IV.

31. L'UGP aura la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités du projet, et en particulier de: i) la mobilisation, l'encadrement et la coordination du personnel technique et administratif participant aux activités du projet; ii) la préparation des programmes de travail et budgets annuels; iii) la passation des marchés et des contrats avec d'autres opérateurs publics et privés; et iv) la préparation des rapports d'activités à soumettre aux instances concernées. La passation des marchés, la gestion des contrats, la comptabilité, la gestion et l'établissement des rapports financiers seront assurés par le service administratif de la Direction provinciale de l'agriculture dans le cadre de ses attributions ordinaires, avec l'appui d'un aide comptable chargé du suivi financier du projet.

32. **Suivi et évaluation (S&E).** Le système de suivi et évaluation (S&E) devra fournir aux autorités marocaines, au FIDA et à tous les partenaires du projet les éléments nécessaires aux évaluations périodiques des résultats, en les comparant aux objectifs initiaux. Cette fonction de S&E sera assurée en étroite collaboration avec les coopératives et les groupes communautaires concernés. Le cadre logique servira de base à l'élaboration du système de S&E. L'UGP prendra en charge les activités de suivi et l'établissement de rapports périodiques d'avancement incluant les indicateurs d'impact du système de gestion des résultats et de l'impact. L'impact du projet sera également évalué par rapport aux objectifs stratégiques et spécifiques présentés dans le cadre logique. La responsabilité du suivi et de l'évaluation du projet sera confiée à une unité S&E dont la création est prévue au sein de la Direction provinciale de l'agriculture.

G. Justification économique⁶

33. L'analyse économique a été conduite sur une période de 25 ans. Les bénéfices pris en compte dans l'analyse sont les bénéfices quantifiables représentés par les productions additionnelles attendues, résultant de la diversification et de l'amélioration des systèmes de production végétale et animale, et les bénéfices nets générés par les activités et les microentreprises génératrices de revenus. D'autres bénéfices, à savoir les bénéfices environnementaux, ainsi que ceux découlant des investissements consacrés aux ressources humaines et à l'amélioration des infrastructures socioéconomiques, n'ont pas été quantifiés. L'analyse a montré que le taux interne de rentabilité économique (TIRE) du projet sera de 14,5%. Si l'on ne tient pas compte des bénéfices liés aux microentreprises, ce TIRE tombe à 11,1%. L'analyse de sensibilité montre toutefois que le TIRE du projet est relativement robuste et peu sensible aux variations des coûts et des bénéfices.

H. Risques

34. Le principal risque qui pourrait affecter les résultats du projet concerne le vide créé par le départ du personnel expérimenté dans le cadre du programme actuel de départ volontaire à la retraite et, parallèlement, l'insuffisance des compétences acquises dans l'utilisation des outils de l'approche participative. Cela pourrait limiter la capacité des animateurs d'établir un dialogue de confiance et d'engagement mutuel entre les bénéficiaires, le personnel du projet et les différents services techniques intervenant dans l'exécution du projet. Pour minimiser ce risque, le projet encouragera les activités d'ouverture, notamment d'information, de communication et de sensibilisation, et assurera une formation adéquate au personnel qualifié qui sera déployé dans la zone du projet par le Ministère et par la Direction régionale des eaux et forêts. L'amélioration, grâce aux activités du projet, de la gestion des ressources naturelles – notamment les activités de conservation des eaux et des sols et la gestion rationnelle collective des terres de parcours – réduira les risques de sécheresse et l'impact de cette dernière sur les divers systèmes de production proposés. Les retards dans les allocations budgétaires constituent également un risque, en ce qu'ils pourraient ralentir le rythme d'exécution des activités du projet. Le transfert en temps opportun des ressources financières adéquates aux agences d'exécution devrait permettre d'exécuter le projet à un rythme normal. Ce risque sera minimisé par la mise en place et le fonctionnement de comités de pilotage aux échelons national et provincial.

⁶ Voir appendice V.

I. Impact environnemental

35. Le projet est classé en Catégorie B. L'impact attendu du projet est globalement positif, compte tenu de sa nature fortement orientée vers la gestion consensuelle et rationnelle des ressources naturelles. L'approche et la stratégie retenues pour le projet visent à favoriser un processus de développement communautaire intégrant les ressources naturelles comme atouts pour le développement économique durable. L'impact principal sur la conservation des ressources naturelles est attendu des actions telles que la correction torrentielle et l'aménagement foncier, le développement de l'arboriculture fruitière notamment sur les sols fragiles, les mises en défens des parcours, les plantations fourragères et la réhabilitation des forêts. Ces actions devraient rapidement favoriser la régénération d'une couverture végétale de qualité, l'amélioration du bilan hydrique des sols et la réduction des pertes en terre et des risques de crues dévastatrices. En ce qui concerne les pratiques culturales, le projet ne recommande pas l'utilisation de désherbants sélectifs qui pourraient provoquer une diminution de la couverture herbacée. Quant aux pistes rurales prévues au titre de la sous-composante désenclavement, les effets négatifs pouvant résulter de l'expansion du trafic et de l'activité économique seront faibles, puisqu'il s'agit d'itinéraires existants que le projet se propose de réhabiliter et d'améliorer.

J. Aspects novateurs

36. Le projet comporte, dans le contexte des zones de montagne du Maroc, trois aspects novateurs. Il contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement des zones montagneuses. Il mettra en place une infrastructure de services financiers ruraux de proximité pour la diffusion du crédit, actuellement problématique, et favorisera la conception de nouveaux produits, financiers et non financiers, adaptés aux besoins des groupes cibles du FIDA. Enfin, il apportera un appui aux initiatives locales liées au développement de l'écotourisme en capitalisant sur le caractère attractif des paysages dans la zone du projet.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

37. Un accord de prêt entre le Royaume du Maroc et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

38. Le Royaume du Maroc est habilité, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

39. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

40. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera au Royaume du Maroc un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 250 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} mars 2026 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt égal à la moitié du taux annuel de référence déterminé par le Fonds chaque année, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES
DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de l'Accord de prêt achevées le 30 novembre 2005)

1. Le Gouvernement du Royaume du Maroc (le Gouvernement) ouvre au profit du Ministère de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes (l'Agent principal du projet), au cours de la période d'exécution du projet, les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du projet dans la limite du montant du prêt, conformément aux dispositions des programmes de travail et budget annuels (PTBA) et des procédures nationales habituelles.
2. Le Gouvernement met également à la disposition de l'Agent principal du projet au cours de la période d'exécution du projet, à titre de contribution nationale, des ressources propres pour la réalisation du projet, conformément à ses procédures nationales habituelles. Cette contribution représente notamment l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services, les coûts du projet financés par le Gouvernement ainsi que les coûts de fonctionnement du projet. À cet effet, l'Agent principal du projet procède chaque année fiscale à des affectations budgétaires égales au montant des fonds de contrepartie tels qu'ils sont prévus dans le PTBA relatif à l'année du projet considérée.
3. Le Gouvernement s'engage à ce que l'ensemble des conventions nécessaires à l'exécution du projet soient signées, après avoir été préalablement approuvées par le FIDA, dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur.
4. Le Gouvernement s'engage à ce que les cinq équipes d'animation composées chacune d'un animateur, d'une animatrice et d'un ingénieur soient mises en place au niveau de l'UGP dans les trois mois suivant la date d'entrée en vigueur.
5. Le Gouvernement prend en charge l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services nécessaires au projet. La valeur de l'ensemble de ces taxes est considérée comme constituant une partie de la contribution que le Gouvernement est tenu de fournir.
6. Le projet définira un système de suivi-évaluation qui comprendra notamment les indicateurs de performance du projet, les indicateurs de résultats physiques et financiers, et les indicateurs d'impact du système de gestion des résultats et de l'impact adoptés par le Fonds.
7. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, le Gouvernement prend, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide, soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la *Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
8. Le Gouvernement veille à ce que le personnel du projet soit assuré contre les risques d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

9. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Royaume du Maroc. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance. Il pourra être mis fin à leur contrat ou à leur redéploiement en fonction des résultats de ces évaluations et en consultation avec le FIDA. Le personnel d'appui et les équipes d'animation seront recrutés en consultation avec le FIDA. Les ingénieurs nécessaires pour compléter les équipes d'animation seront redéployés, pour la durée du projet, avant le début de la formation de base à l'approche participative à laquelle ils devront participer.

10. Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Royaume du Maroc. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

- a) la direction du projet a été mise en place au sein de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Boulemane; son Directeur, un aide-comptable et un responsable du suivi-évaluation ont été nommés en consultation avec le FIDA;
- b) l'UGP a été mise en place au sein de la DPA de Boulemane. En consultation avec le FIDA, un coordinateur, un ingénieur pastoraliste, un agronome, un ingénieur du génie rural, un ingénieur forestier, un sociologue rural ainsi qu'un spécialiste en microfinance et en microentreprise ont été mis en place; et
- c) l'Accord de prêt a été dûment signé, et un avis juridique, délivré par le Secrétaire général du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

MOROCCO

Land area (km² thousand) 2003 1/	446	GNI per capita (USD) 2003 1/	1 310
Total population (million) 2003 1/	30.11	GDP per capita growth (annual %) 2003 1/	3.6
Population density (people per km²) 2003 1/	68	Inflation, consumer prices (annual %) 2003 1/	1
Local currency Moroccan Dirham (MAD)		Exchange rate: USD 1 =	MAD 8.9
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1997-2003 1/	1.6	GDP (USD million) 2003 1/	43 727
Crude birth rate (per thousand people) 2003 1/	22 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1983-1993	3.8
Crude death rate (per thousand people) 2003 1/	6 a/	1993-2003	3.2
Infant mortality rate (per thousand live births) 2003 1/	36	Sectoral distribution of GDP 2003 1/	
Life expectancy at birth (years) 2003 1/	69	% agriculture	17
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	30
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	17
Total labour force (million) 2003 1/	12.17	% services	53
Female labour force as % of total 2003 1/	35	Consumption 2003 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	21
School enrolment, primary (% gross) 2003 1/	110 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	59
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2003 1/	51 a/	Gross domestic savings (as % of GDP)	20
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2003 1/	8 729
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2003 2/	24 a/	Merchandise imports 2003 1/	14 150
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2003 2/	9 a/	Balance of merchandise trade	-5 421
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2003 1/	5 a/	before official transfers 2003 1/	-2 662
Physicians (per thousand people) 2003 1/	1 a/	after official transfers 2003 1/	1 582
Population using improved water sources (%) 2000 2/	80	Foreign direct investment, net 2003 1/	2 279
Population with access to essential drugs (%) 1999 2/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2000 2/	68	Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2003 1/	n/a
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2003 1/	n/a
Food imports (% of merchandise imports) 2003 1/	11	Total external debt (USD million) 2003 1/	18 795
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2000 1/	475 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2003 1/	47
Food production index (1989-91=100) 2003 1/	121	Total debt service (% of exports of goods and services) 2000 1/	24
Cereal yield (kg per ha) 2003 1/	1 434	Lending interest rate (%) 2003 1/	13
Land Use		Deposit interest rate (%) 2003 1/	4
Arable land as % of land area 2003 1/	19 a/		
Forest area as % of total land area 2003 1/	7 a/		
Irrigated land as % of cropland 2003 1/	15 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2005

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN MOROCCO

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount
Agricultural Credit Project	WB: IBRD	WB: IBRD	I	27 Jun 79	04 Dec 79	30 Jun 83	17 – MO	SDR	19 600 000
Central Haouz Irrigation Project	AFESD	AFESD	I	21 Apr 83	17 Jan 84	31 Dec 92	127 – MO	SDR	15 700 000
Abda Plain Rural Development Project	IFAD	AFESD	I	18 Sep 86	15 Jun 87	30 Jun 96	193 – MO	SDR	6 800 000
Livestock and Pasture Development Project in the Eastern Region	IFAD	AfDB	I	19 Apr 90	27 May 91	30 Jun 02	260 – MO	SDR	10 850 000
Tafilalet and Dades Rural Development Project	IFAD	AFESD	I	20 Apr 94	27 Mar 95	30 Jun 04	356 – MA	SDR	11 800 000
Tafilalet and Dades Rural Development Project	IFAD	AFESD	I	20 Apr 94	27 Mar 95	30 Jun 04	357 – MA	SDR	4 100 000
Rural Development Project for Taourirt – Taforalt	IFAD	UNOPS	I	04 Dec 96	16 Oct 98	30 Jun 07	437 – MA	SDR	13 500 000
Rural Development Project in the Mountain Zones of Al-Haouz Province	IFAD	UNOPS	I	07 Dec 00	22 Jan 02	30 Sep 08	556 – MA	SDR	14 100 000
Livestock and Rangelands Development Project in the Eastern Region – Phase II	IFAD	UNOPS	I	11 Sep 03	08 Nov 04	30 Jun 11	615 – MA	SDR	4 550 000

AFESD: Arab Fund for Economic and Social Development.

AfDB: African Development Bank

I: Intermediate

UNOPS: United Nations Office for Project Services

WB/IBRD: World Bank/International Bank for Reconstruction and Development

LOGICAL FRAMEWORK

DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
Overall objective			
Improved living conditions and incomes for poor households in targeted <i>douars</i>	<p>At project mid-term and completion, the number of households with an improved index of goods accumulation has increased</p> <p>At project mid-term and completion, the size and weight of children under the age of 5 have improved</p> <p>At project mid-term and completion, the literacy rate has increased by 10% and 20% respectively for women and by 5% and 10% for men</p>	Baseline survey and impact surveys at mid-term and completion.	<p>Continuation of national poverty reduction policy</p> <p>Synergy with national and sector programmes (rural roads, drinking water for rural residents, rural electrification, environmental support, etc.)</p>
Project objective			
Strengthened capacity for participative community management of a sustainable rural development process that will increase, diversify and secure income	<p>Average farm income in the project area at project completion has increased</p> <p>At project completion, <i>douar</i> development committees are operational in at least 80% of targeted <i>douars</i></p> <p>80% of grass-roots organizations are operational and sustainable</p>	<p>Survey of project impact at completion</p> <p>Annual reports of the PMU</p>	<p>Project benefits are well targeted to project beneficiaries</p> <p>Staff of the Regional Directorate of Water Resources and Forestry, and of the Provincial Directorate for Agriculture and its local offices are not adequately prepared for participatory implementation of the project</p>

DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
Project outcomes			
Component 1 : Local capacity-building			
1.1 Participatory process is in place for programming, implementation and monitoring of local development actions involving various social stakeholders	At project completion, 80% of DDPs development plans have been approved by the project and implemented by the <i>douar</i> development committees	Annual reports of the PMU Monitoring briefs	Weak mobilization of women because of weight of traditional customs and insufficient number of female community development agents
1.2 Strengthened participation of women and young people in the participatory process of programming, implementation and monitoring of local development actions	At project completion, disadvantaged groups (women and young people) are represented by at least one member on <i>douar</i> development committees in at least 50% of targeted <i>douars</i> Increasing trend in number of approved microprojects presented by women	Mid-term review and completion reports Evaluation by beneficiaries	
1.3 Training in participatory approach provided to project staff and partners	Number of permanent and contractual staff having received training in the participatory approach		
Component 2: Natural resource management and socio-economic infrastructure			
2.1 Rational management by the community of small and medium-scale irrigation infrastructure built/rehabilitated under DDPs	70% of irrigation canals are lined, and 80% of gates have been rehabilitated At project completion, the irrigated surface has been increased thanks to an increase in water volume mobilized/saved	Supervision report Survey on project impact	

DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
2.2 Improved natural resource management and reduced erosion and silting up of reservoirs	<p>At project completion, 80% of small and medium-sized irrigation infrastructure is managed and maintained by users' associations</p> <p>At project completion, 70% of water users' associations are operational</p> <p>4500 ha have been derocked and 5 000 ha have been covered by SWC works</p> <p>70% of the eroded surface that has been covered by SWC works has been planted</p> <p>Project beneficiaries are organized in SWC associations</p> <p>At project completion, 60% of the river banks threatened by erosion are protected</p>	<p>Mid-term review and completion reports</p> <p>Evaluation by beneficiaries</p>	
2.3 Regular maintenance of access roads and drinking water supply systems built/rehabilitated under DDPs	<p>At project completion, 70% of access roads are managed and maintained by the <i>commune</i> in association with beneficiaries</p> <p>At project completion, 70% of drinking water supply systems are managed and maintained by water users' associations operating under approved by-laws</p>	Activity reports of the project management unit	Rural <i>communes</i> lack the means to maintain access roads

DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
Component 3: Intensification and diversification of agricultural production			
3.1 Diversified and intensified cropping systems that are adapted to natural conditions	60% of project farms have adopted at least one improved technique Improved crop yields and herd productivity 5 000 ha of fruit-trees and 1 500 ha of forage shrubs planted 150 ha of saffron cultivated	Surveys of project impact Supervision report	
3.2 Rangelands and farmland rehabilitated and rationally managed by organized livestock-owners on the basis of a participatory land reclamation plan	Rangeland and forage production has increased by 5% at mid-term and 12% at project completion 70% of water points for livestock are well managed by entitled users	Mid-term review and completion reports Evaluation by beneficiaries	
3.3 Livestock systems adapted to natural conditions	Average meat yield of poor households has increased by 5% at mid-term and 15% at project completion	Activity reports of the PMU	

DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
Component 4: Support for rural financial services and microenterprise development			
<p>4.1 Microcredit operating through microcredit associations and access to medium-term credit is easier</p> <p>4.2 Stronger support among local populations to set up microenterprises</p>	<p>Access to microcredit reaches 35% of the population at project completion</p> <p>Women represent 40% of microcredit users at mid-term and 50% at project completion</p> <p>At project completion, 150 microenterprises have benefited from medium-term credit</p> <p>50% of microenterprises created are operational at mid-term and 70% at project completion</p> <p>At project completion, 40% of women having received thematic training (including functional literacy and post-literacy) are engaged in income-generating activities</p>	<p>Supervision report</p> <p>Mid-term review and completion reports</p> <p>Evaluation by beneficiaries</p> <p>Surveys of project impact</p> <p>Activity reports of PMU</p>	

DESCRIPTION	OBJECTIVELY VERIFIABLE INDICATORS	MEANS OF VERIFICATION	ASSUMPTIONS AND RISKS
Component 5: Project organization and management			
5.1 Effective management of project activities	Project management unit is operational by the end of project year 1	Supervision report	Subject-matter specialists are not all redeployed
5.2 Operational system for monitoring and evaluation of project activities	At least 50% of M&E indicators of project impact are monitored at mid-term and 70% at project completion	Mid-term review and completion reports	Skills of three subject-matter specialists recruited (sociologist, microfinance expert and microenterprise expert) are not sufficient
Project activities (see list below)			

LIST OF ACTIVITIES

- 1.1.1 Train project staff, staff of partner agencies and community development agents in the participatory approach
- 1.1.2 Carry out programme of awareness-raising and outreach in *douars*
- 1.1.3 Prepare *douar* development plans with target groups
- 1.2.1 Encourage women and young people to participate in *douar* development committees
- 1.2.2 Provide training to women in income-generating activities and provide information on market access conditions
- 1.3.1 Train project staff and partners in upward development planning

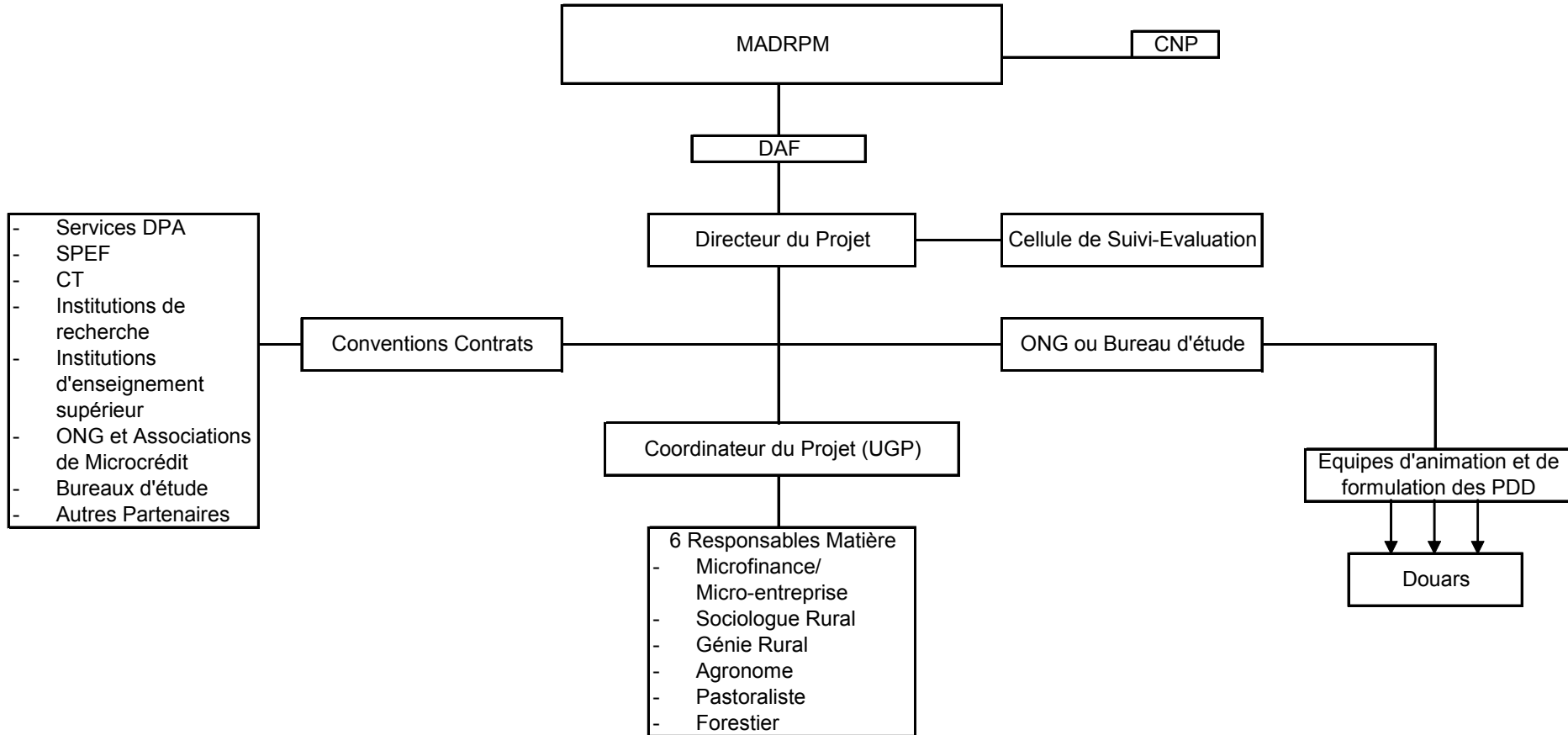
- 2.1.1 Promote small-scale irrigation works
- 2.1.2 Prepare rules for management of infrastructure and organize maintenance by beneficiaries
- 2.2.1 Carry out a programme on land reclamation and SWC
- 2.2.2 Organize beneficiaries for maintenance of SWC works
- 2.3.1 Promote establishment of access roads
- 2.3.2 Prepare rules for maintenance of access roads and drinking water supply systems, and organize their management by *communes* and beneficiaries

- 3.1.1 Promote the planting of fruit-trees
- 3.1.2 Establish, in a participatory manner, a programme of advisory support services and demonstrations to be provided by R&D or higher learning institutions
- 3.2.1 Organize livestock-owners to enforce rest-rotation grazing and the planting of forage shrubs
- 3.3.1 Promote improved animal husbandry with a view to enhancing livestock production in the project area
- 3.3.2 Establish, in a participatory manner, a programme of advisory support services and demonstrations to be provided by the National Association of Sheep-Goat Owners and their groups

- 4.1.1 Set up a rural finance infrastructure in partnership with microcredit associations
- 4.1.2 Assist women in organizing to secure access to credit
- 4.2.1 Support beneficiaries (especially young people) in setting up and running microenterprises and income-generating activities
- 4.2.2 Assist women in gaining access to advisory support services, equipment, raw materials and markets

- 5.1.1 Set up a project management unit
- 5.1.2 Prepare annual workplans and budgets and annual activity reports
- 5.2.1 Put in place a system to monitor and evaluate project activities
- 5.2.2 Regularly monitor project activities

ORGANIGRAMME



BENEFITS AND BENEFICIARIES

1. **Beneficiaries.** The project will promote various activities and affect several aspects of the economic and social life of target groups. It is expected therefore that project benefits will accrue directly or indirectly to the target population. The project is intended to directly benefit about 2 780 farms, or some 8 500 households representing a population of some 60 000 inhabitants who will benefit from new tree plantations. The planting of forage shrubs and rest-rotation grazing would directly affect 2 500 beneficiaries, for a total of some 15 000 area residents. The other target groups comprise jobless people, mainly women and girls. For this group, the project will promote microenterprises and income generating activities by supporting the development of 1 500 microactivities, in the area of small livestock production and handicrafts, tasks traditionally performed mainly by women and girls and 120 cooperatives in the area of agriculture related microenterprises. Functional literacy training will directly benefit some 3 000 persons, including over 2 000 women and girls. Part of the target group will benefit also from improved quality of life through project actions to improve area access, drinking water supply and flood/erosion control.

2. **Benefits.** The main expected economic benefits are: (i) increased agricultural output and rangeland resources and, consequently, an increase in the income generated by crop and livestock production activities; (ii) better socio-economic environment and living conditions (rural tracks to improve access, drinking water supply, literacy for women, and better nutritional balance for rural households); (iii) diversified and higher levels of income generated by microenterprises, thanks to added value of handcraft production, fostering of entrepreneurship, and enhanced credit delivery; (iv) lower transaction costs as a result of improved road infrastructure, stronger capacities of producers and microentrepreneurs, and broader access to financial and non-financial services; and (v) improved natural resource management.

3. The quantifiable economic benefits are represented by the incremental production expected from diversified and improved crop and livestock production systems (an estimated increase of 4 350 tonnes of cereals, 1.5 billion forage units, 14 900 tonnes of fruits, 255 tonnes of grain legumes, 7 400 tonnes of vegetables) and the net benefits generated by the microenterprises. The project will also yield substantial economic benefits that cannot be easily quantified, such as: (a) a reduction in degradation of farm land, rangelands and forests, and improvement of severely impoverished soil, thanks especially to SWC activities, improved farming practices and flood control; (b) the safeguard of the rich biodiversity of natural vegetation; (c) the impact of erosion control action on water retention and replenishment of the water table; (d) the economic value of improved access and literacy training; (e) greater efficiency in the performance of local administrations as a result of institutional strengthening; and (f) stronger capacity of grass-roots organizations to take charge of their own development